



Rolle, le 1^{er} décembre 2020

CONSEIL COMMUNAL ROLLE

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs
les Municipaux,
Mesdames et Messieurs
les Conseillers communaux

Le Conseil communal de Rolle est convoqué en séance ordinaire le:

Mardi 8 décembre 2020 à 19h00 au Restaurant Scolaire du Martinet

Nous vous communiquons l'ordre du jour établi d'entente avec la Municipalité:

1. Assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 – *Envoyé le 3 novembre 2020.*
3. Communications de la Présidente.
4. Communiqués de la Municipalité no 35 et 36 – *N° 35 envoyé le 3 novembre 2020.*
5. Elections d'un délégué (PLR) et d'un délégué suppléant (PLR) pour le Conseil Régional.
6. Election d'un nouveau membre à la CPU (RV).
7. Préavis 2016-2021 / No 47 Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules de la Voirie. Rapport de la commission ad hoc – prise de décision.
8. Préavis 2016-2021 / No 49 – Demande de crédit d'étude en vue de l'étude de projet d'implantation de la halle non chauffée dédiée à l'entrepôt de la Voirie sur la parcelle no 372. Phases 1 et 2. Rapport de la commission ad hoc– prise de décision.
9. Préavis 2016-2021 / No 51 – Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2020, principalement dues aux besoins liés à la gestion de la crise sanitaire du Covid19. Rapport de la Cofin – prise de décision.
10. Préavis 2016-2021 / No 53 – Révision des statuts de l'ORPC. Rapport de la commission ad hoc – prise de décision.
11. Préavis 2016-2021 / No 55 - Budget de fonctionnement 2021. Rapport de la Cofin – prise de décision.
12. Interpellation de M. Arthur Petit « Mobilité douce, cheminements piétons, transports publics, où en est Rolle ? ». Réponse écrite de la Municipalité.
13. Motion de M. Arthur Petit et Consorts – « Multimodalité accessible » - *Envoyé le 3 novembre 2020.*
14. Associations intercommunales: Informations.
15. Divers et propositions individuelles.

Nous tenons à vous préciser que toutes les mesures sanitaires nécessaires seront mises en place dont notamment un respect des distances recommandées. Le port du masque n'est toutefois pas obligatoire. Les interventions se font obligatoirement au micro avec le masque.


Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom du bureau du Conseil communal



Pascale Vollenweider

Présidente



Violaine Cherpillod

Secrétaire



VU PAR LE PREFET

le: 02/12/2020

